



Lettre ouverte du SNJ-CGT aux candidates et candidats à la Présidentielle

Madame, Monsieur,

Le quinquennat qui s'achève a débuté par une attaque en règle du code travail, via des ordonnances qui ont grandement assoupli les possibilités de licenciements et amoindri les droits de celles et ceux qui en sont les victimes. Elles ont, en même temps, dangereusement rogné les prérogatives et moyens des représentantes et représentants du personnel. Le retour en arrière le plus symptomatique concerne le droit de regard sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

L'abandon de la « retraite à points » n'est pas seulement due à la pandémie. La mobilisation engagée par les organisations syndicales, CGT en tête, a été déterminante. Si des évolutions sont nécessaires, concernant notamment son financement, le SNJ-CGT réaffirme son attachement à la retraite à 60 ans et à un système basé sur la répartition et la solidarité entre générations. De même, les « régimes spéciaux » ne sont en rien des « privilèges » mais la prise en compte de particularités liées à certains métiers ou statuts.

Fortement combattues elles aussi, les nouvelles règles de l'assurance chômage frappent davantage encore les plus précaires d'entre nous, alors que toutes les crises des dernières décennies ont prouvé l'utilité des garanties sociales.

Outre les errements et les contradictions dans sa gestion, la crise du Covid a mis en évidence l'impasse des politiques de désindustrialisation ou de casse des hôpitaux publics, dénoncées depuis longtemps par la CGT. De leur côté, les travailleuses et travailleurs de « première » et « deuxième ligne » attendent toujours l'amélioration de leurs conditions de travail et de leurs salaires.

Le refus, depuis des années, de revalorisation conséquente du Smic - la CGT revendique de le porter à 2 000 euros bruts -, de la valeur du point d'indice des fonctionnaires - le revirement récent est bien tardif - et des pensions de retraite est d'autant plus incompréhensible, à l'heure où les prix flambent. Nous continuons de revendiquer des hausses de salaires et non des primes, non pérennes, versées au bon vouloir et s'affranchissant de toute contribution à la collectivité. De même, il est temps de bâtir un véritable plan pour l'égalité salariale entre femmes et hommes, autrement plus ambitieux que l'« index d'égalité ».

Le SNJ-CGT, qui condamne fermement l'invasion de l'Ukraine par la Russie, se félicite des dispositifs et droits accordés en urgence aux réfugiés ukrainiens. Il revendique un traitement équivalent pour tous les réfugiés et dénonce les poursuites et condamnations à l'encontre de militants et de citoyens qui leur portent assistance.

Comme le rappellent les derniers chiffres de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), les journalistes sont chaque année moins nombreux et plus précaires. En 2021, les journalistes pigistes, en CDD ou sans emploi représentent 29% des actifs, tandis que le salaire moyen stagne depuis dix ans. Ce tableau s'explique en grande partie par les plans de réorganisation et de licenciements dans les médias, malgré, parfois, des bénéfices conséquents.

Après des années de disette, les entreprises de presse et leurs organisations professionnelles doivent ouvrir de réelles négociations salariales, incluant les journalistes pigistes. De même, le respect de la convention collective doit être assuré pour toutes et tous les journalistes. Il en va aussi de la qualité de l'information. Comme le dit le slogan : « Notre précarité, c'est votre désinformation ».

Les journalistes se sont opposés aux mesures liberticides de la loi « Sécurité globale » et du nouveau Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO). La réécriture de ces textes a préservé des points importants pour notre mission d'information. Mais, alors que la mobilisation a largement dépassé la profession, des menaces persistent sur la liberté de manifester et d'expression.

Les journalistes sont trop souvent victimes de violences, d'entraves ou de mesures arbitraires de la part des forces de police. Le SNJ-CGT sera donc particulièrement vigilant à l'application du SNMO. De même, le SNJ-CGT dénonce les convocations de journalistes à la DGSI et la tentative de perquisition menée dans une rédaction. La liberté d'informer, la liberté d'être informé et le secret des sources des journalistes sont trop précieux pour la démocratie pour être remis en cause.

Nous n'oublions pas les attaques physiques ou verbales, du fait de particuliers, ainsi que les menaces contre des journalistes, sur le terrain ou sur les réseaux sociaux. Si la critique des médias est légitime et nécessaire, la violence ne sera jamais légitime.

Les règles de plus en plus strictes pour couvrir les déplacements ministériels et présidentiels constituent un autre type d'entrave. Exclure des journalistes ou restreindre l'accès à une poignée, qui transmettront ensuite des « éléments » à leurs collègues met à mal la diversité de l'information.

La loi sur les lanceurs d'alerte améliore sensiblement leur protection et leur possibilité de divulguer leurs informations. Mais ces avancées, qui restent à mettre en œuvre, doivent beaucoup à la mobilisation d'une coalition d'associations et de syndicats, dont le SNJ-CGT et l'Ugict-CGT.

La concentration des médias atteint des sommets, leur grande majorité étant aux mains d'une poignée de milliardaires et d'industriels, qui contrôlent médias, édition, culture, loisirs... Elle entraîne déjà des actes de censure : licenciements de journalistes critiques, documentaires déprogrammés... Elle a aussi contribué à mettre en avant un « polémiste » aujourd'hui candidat à la Présidentielle, au programme mortifère.

Les outrances constatées dans le groupe Bolloré ne sauraient cacher que le problème est général. Dans l'audiovisuel privé, la fusion de TF1 et M6, qui pourraient s'accaparer 70% de la publicité, porterait de grands dangers pour le pluralisme des idées.

Les Gafam poursuivent leur pillage des contenus journalistiques, au détriment des moyens pour une information de qualité. Nous dénonçons l'opacité des négociations ouvertes avec certaines entreprises de presse ou organisations patronales sur le « droit voisin » et revendiquons la part légitime qui doit revenir aux rédactions et aux auteurs que sont les journalistes.

Les remises en cause de la redevance audiovisuelle, voire les appels à la privatisation, sont autant de coups portés à l'audiovisuel public, pourtant indispensable au pluralisme, et déjà mis à mal par les licenciements, coupes budgétaires et autres « synergies ».

Face à cet état des lieux, qui ne saurait être exhaustif, le SNJ-CGT invoque les valeurs du Conseil national de la résistance, qui prône « la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères ».

Le SNJ-CGT revendique notamment :

- L'inscription dans la Constitution du droit à l'information
- Une loi sur l'indépendance juridique des rédactions par rapport aux actionnaires
- Le renforcement de l'audiovisuel public et un financement pérenne, fléché, dégagé de toute pression politique et inscrit dans la Constitution
- Une remise à plat des aides à la presse. Majoritairement accaparées par les groupes industriels et financiers, elles doivent servir à maintenir et développer la presse indépendante
- Des actions pour empêcher la constitution de monopoles dans l'impression
- Un système de distribution de la presse revenant aux valeurs de solidarité et de mutualisation
- La vigilance de l'Arcom quant au respect des cahiers des charges des médias audiovisuels

Il vous demande également de :

- Garantir réellement la protection du secret des sources des journalistes
- Légiférer sur la concentration des médias, en mettant en place de véritables seuils
- Interdire la détention de médias par des groupes bénéficiant de commandes publiques
- Conditionner ces mêmes aides à la garantie de la qualité de l'information, au respect du droit du travail et au maintien des emplois
- Sauvegarder les droits d'auteurs des journalistes et la part légitime des « droits voisins » qui doit leur revenir
- Veiller à l'application des protections accordées aux lanceurs d'alerte.

Le combat pour une information libre et de qualité est aussi celui de la démocratie.

C'est pourquoi nous vous sollicitons pour réagir à nos constats, inquiétudes, revendications et propositions et nous faire connaître les mesures que vous comptez appliquer dans ces domaines.

Nous vous prions d'accepter nos salutations syndicalistes.

Montreuil, le 28 mars 2022.